

Régime enregistré d'épargne-retraite ou compte d'épargne libre d'impôt

Cochez oui ou non pour chaque énoncé ci-dessous afin de décider si vous souhaitez épargner dans un REER ou un CELI.

Vous épargnez pour d'autres objectifs que la retraite.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Vous ne gagnez pas de revenu. <i>ou</i> Vous gagnez un faible revenu.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Vous ne payez actuellement aucun impôt sur le revenu. <i>ou</i> Vous payez actuellement un peu d'impôt sur le revenu.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Vous vous attendez à recevoir le supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu à l'âge de 65 ans.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu oui à la plupart des énoncés ci-dessus, un CELI pourrait être le bon compte d'épargne pour vous.

Si vous avez répondu non à la plupart des énoncés ci-dessus, un REER pourrait être le bon régime d'épargne pour vous.

Si vous ne savez pas trop par où commencer, le CELI est le lieu de départ idéal pour tout objectif d'épargne important, y compris la retraite.

Cochez les choses que vous devez faire pour ouvrir un CELI :

- Communiquer avec votre banque, votre caisse populaire ou votre compagnie d'assurance
- Leur donner votre numéro d'assurance sociale (NAS) et votre date de naissance
- Leur demander s'ils ont besoin d'autres documents justificatifs
- Décider du montant que vous souhaitez déposer dans votre compte et de la fréquence de dépôt

07 Épargner pour la retraite



Planifier sa retraite, c'est réfléchir aux éléments suivants :

- Le style de vie que vous aimeriez avoir plus tard
- Combien vous devez mettre de côté pour avoir ce style de vie plus tard
- Les prestations que vous obtiendrez pendant vos années de retraite, comme les prestations du Régime de pensions du Canada et les prestations de la Sécurité de la vieillesse
- Comment gérer votre argent lorsque vous aurez cessé de travailler ou lorsque vous recevrez moins de revenus

Il n'est jamais trop tard pour commencer à épargner. Mais plus vous commencez tôt, plus votre argent va

croître avec le temps. Même de petites sommes peuvent aider à construire votre avenir.

Utilisez cette feuille pour en savoir plus sur les façons d'économiser pour la retraite. Puis répondez à quelques brefs énoncés pour décider lequel du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) vous conviendra le mieux.

Le rouge-gorge choisit soigneusement son site de nidification. Il fera de nombreux voyages chaque jour pour construire son nid avec de l'herbe et des brindilles. Sa planification et les soins qu'il y met sont un bon exemple à suivre pour l'épargne. Prenez le temps de réfléchir à l'endroit où placer votre épargne-retraite. Lorsqu'il s'agit de construire votre « nid pour la retraite », vous devez vous en tenir à votre plan.

Façons d'économiser pour la retraite

Régime de pensions du Canada (RCP)

Si vous travaillez au Canada, vous pouvez cotiser au Régime de pensions du Canada (RPC). Si vous êtes un employé, vous et votre employeur déposez de l'argent dans ce régime. Si vous êtes un travailleur autonome, vous seul y déposez de l'argent. Le gouvernement du Canada administre ce régime. Vous devez présenter une demande de prestations du RPC. Vous pouvez faire votre demande dès l'âge de 60 ans. Vous pouvez également retarder votre demande et obtenir plus d'argent. Quoi que vous décidiez, vous devez faire une demande.

Régimes d'épargne offerts par les employeurs

Certains lieux de travail offrent leurs propres régimes de retraite ou d'épargne pour aider leurs employés à épargner pour leur retraite.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Un compte d'épargne libre d'impôt est un bon endroit pour mettre de l'argent pour l'épargne-retraite ou tout autre objectif d'épargne. Il est très important d'avoir un CELI si vous avez un faible revenu. Votre argent fructifie à l'abri de l'impôt, même lorsque vous le retirez. De plus, le fait d'avoir un CELI n'a aucune incidence sur le montant des

prestations que vous recevez des programmes gouvernementaux. Vous pouvez en ouvrir un à l'endroit où vous effectuez vos opérations bancaires.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

C'est un autre type de compte d'épargne pour la retraite. Lorsque vous placez de l'argent dans un REER, cela réduit le montant d'impôt que vous devez payer. Par contre, lorsque vous serez plus âgé et retirerez l'argent du compte, vous devrez payer l'impôt sur ce que vous avez économisé et gagné.

Un REER est avantageux pour vous si vous avez un revenu stable et que vous souhaitez réduire vos impôts pendant que vous travaillez. Lorsque vous prendrez votre retraite, votre revenu diminuera, de sorte que vous serez en mesure de gérer les impôts sur ce que vous retirerez.

Toutefois, si vous avez un faible revenu et que vous obtenez des prestations gouvernementales, un REER n'est pas nécessairement le meilleur choix pour vous. Le gouvernement pourrait réduire certaines de vos prestations (on parle de « récupération ») lorsque vous commencerez à encaisser votre REER.

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Il s'agit d'un régime d'épargne destiné à aider les personnes handicapées à épargner à long terme. Tout comme les autres régimes enregistrés d'épargne, on peut y mettre des économies et des investissements. Si vous êtes admissible, le gouvernement vous aidera à épargner en effectuant aussi des paiements dans le compte. C'est la **subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et le bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI)**.

Prestations gouvernementales pour aînés

La **Sécurité de la vieillesse (SV)** est une pension gouvernementale offerte aux Canadiens âgés de 65 ans et plus. Vous pouvez recevoir des paiements de SV même si vous n'avez jamais travaillé et même si vous travaillez encore. Vous devez avoir demeuré au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans pour y être admissible. Vous devez faire une demande pour obtenir la SV dès que vous avez 65 ans.

Investir votre argent

Vous pouvez investir de l'argent dans un CELI, un REER ou un REEI afin d'accumuler plus d'argent que les intérêts ordinaires. Cependant, nombreux sont les investissements qui présentent des risques plus élevés. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de l'argent que vous avez investi. Un conseiller financier peut vous aider à choisir les types de placements qui vous conviennent le mieux.

Le **Supplément de revenu garanti (SRG)** est un montant supplémentaire que vous pouvez recevoir et qui s'ajoute à la pension de la SV. Il est offert aux aînés qui ont un faible revenu.